

Conditions de garantie

Les appareils de European Appliances Belgium N.V., ci-après dénommé European Appliances, sont fabriqués avec le plus grand soin. Malgré cela, un défaut peut toujours se présenter. Notre service clientèle se chargera de le réparer sur demande, pendant ou après la période de garantie. La durée de vie de l'appareil n'en sera pas pour autant réduite. Les conditions de garantie mentionnées ci-après sont basées sur la Directive de l'Union Européenne EU 99/44/EG et les dispositions du Code Civil, conférant des droits légaux aux consommateurs. Les droits découlant de ces législations sont inaltérables. Les obligations de garantie du vendeur vis-à-vis du consommateur le sont aussi. Pour nos appareils, les conditions de garantie sont les suivantes:

1. Nous remédierons sans frais à toute défectuosité de l'appareil, qui se manifeste dans les 24 mois suivant la date de livraison au consommateur, et ce dans le cadre des dispositions stipulées aux paragraphes 2 à 8. L'utilisation en environnement domestique est couverte par la présente garantie, tel que, n'est pas couverte en cas d'usage professionnel ou collectif, ou dans un lieu public.
2. La prestation sous garantie implique que l'appareil soit remis dans l'état dans lequel il se trouvait avant la défectuosité. Les composants défectueux sont remplacés ou réparés. Les composants remplacés sans frais deviennent notre propriété.
3. La défectuosité doit immédiatement être signalée afin d'éviter des dommages plus graves.
4. Afin de pouvoir avoir recours à la garantie la date d'achat ou de livraison doit pouvoir être prouvée.
5. La garantie n'entre pas en ligne de compte lorsque les défectuosités sont provoquées par:
 - une réaction chimique ou électrochimique provoquée par l'eau
 - un environnement non conforme
 - des conditions de fonctionnement inadaptées
 - un contact avec des matières agressives.
6. La garantie n'est pas applicable pour des défectuosités causées par des dégâts de transport - survenus en dehors de notre responsabilité, une installation ou un montage non adaptés, une utilisation non conforme, un défaut d'entretien, ou le non respect des directives d'emploi ou de montage.
7. Le droit à la garantie est supprimé lorsque la défectuosité est causée par une réparation ou une intervention pratiquée par une tierce personne non qualifiée ou incompétente, ou par l'ajout d'accessoires ou de pièces de rechange qui ne sont pas d'origine.
8. Si une même défectuosité se reproduit plusieurs fois pendant la période de garantie, ou si les frais de réparation sont disproportionnés, le remplacement de l'appareil par un appareil de même valeur peut être proposé à l'utilisateur.

Ces conditions de garantie sont valables pour des appareils achetés et utilisés en Belgique ou au Grand Duché du Luxembourg. Si un appareil est transporté à l'étranger, l'utilisateur est tenu de vérifier s'il est conforme aux conditions techniques (entre autres la pression, la fréquence, le gaz, les conditions climatiques, l'installation) du pays où il sera utilisé. Pour les appareils achetés à l'étranger, l'utilisateur doit d'abord s'assurer qu'ils répondent bien aux conditions

techniques pour la Belgique. Les adaptations indispensables ou souhaitables ne sont pas couvertes par la garantie et ne sont pas possibles dans tous les cas. Après expiration de la période de garantie, le service clientèle reste toujours à votre disposition.

EUROPEAN APPLIANCES BELGIUM N.V., Nijverheidslaan 3-1, 1853 Strombeek-Bever Belgique